

« Les indépendants ne demandent pas moins de risque, mais moins de solitude face au risque », par Olivier Sanson, directeur général d'AMPLI Mutuelle



Olivier Sanson, directeur général d'AMPLI Mutuelle.

LTD/Laure Bernard

Olivier Sanson appelle à repenser le système de protection des professions libérales, sur la base de « parcours de vie » et non plus de statut.

On parle beaucoup de la France qui entreprend. On parle moins de la France qui doit se protéger lorsqu'elle entreprend. C'est pourtant devenu un sujet majeur. Les professions libérales représentent aujourd'hui 1,7 million d'entreprises et 3 millions d'actifs en France. 98,5 % de ces entreprises sont des TPE de moins de dix salariés. Elles emploient 1,363 million de salariés et interviennent chaque jour auprès de 5 millions de Français.

L'indépendance n'est donc plus une marge du monde du travail. Elle est devenue une composante majeure de notre économie et, pour beaucoup de Français, une manière de construire leur vie professionnelle. Mais notre façon de les protéger n'a pas toujours suivi cette évolution.

Être son propre DRH

Quand on devient indépendant, on gagne souvent en liberté. Mais on gagne aussi de nouvelles responsabilités. Que se passe-t-il si l'on ne peut plus travailler pendant trois mois ? Comment protéger ses revenus et sa famille ? Comment préparer sa retraite ? Que devient son activité si l'on doit brutalement l'interrompre ?

Dans une entreprise, une partie de ces sujets est organisée collectivement. Quand on travaille seul, ils reposent largement sur soi. L'indépendant devient son propre dirigeant, son propre DRH et, souvent, son propre responsable de protection sociale. C'est une charge supplémentaire qui s'ajoute à toutes les autres : trouver des clients, gérer sa trésorerie, investir, recruter, payer ses charges et faire vivre son activité.

Des parcours derrière les statistiques

Prenons un premier parcours-type : Thomas, kinésithérapeute. Il commence sa carrière comme salarié avant de s'installer à son compte. Il gagne en liberté, mais doit désormais penser seul à sa protection : prévoyance, retraite, revenus en cas d'arrêt de travail, protection de sa famille. Puis survient un accident. Quelques semaines sans pouvoir exercer.

Les rendez-vous doivent être reportés, les charges continuent et les revenus diminuent. Le problème de santé devient un problème professionnel, puis potentiellement un problème économique.

Autre parcours-type : celui de Sophie, avocate. Elle débute comme collaboratrice salariée, crée ensuite son cabinet et recrute deux personnes. Sa situation a changé plusieurs fois, mais elle reste la même personne. Pourtant, à chaque changement de statut, elle doit comprendre de nouvelles règles et leurs conséquences pour sa protection.

Le parcours professionnel est devenu mobile alors que nos réflexes de protection restent souvent attachés à un statut. Or la vie, elle, ne connaît pas ces catégories.

Ou encore celui de Marc, cadre pendant quinze ans avant de créer son entreprise. Il connaît parfaitement son métier. Il découvre en revanche qu'être chef d'entreprise signifie aussi reconstruire progressivement sa protection sociale, préparer sa retraite et anticiper la transmission de son activité.

Ces parcours sont différents. Mais ils racontent tous la même chose : aujourd'hui, on change de statut beaucoup plus facilement qu'on ne change de risques. La question ne devrait donc plus seulement être : « *Quel est votre statut aujourd'hui ?* » Elle devrait aussi être : « *Quel est votre parcours et comment vous protéger à chacune de ses étapes ?* »

Protection par parcours de vie

Notre système social s'est historiquement construit autour de statuts : salarié, indépendant, fonctionnaire, retraité. Cette organisation a sa logique. Mais les carrières sont devenues beaucoup plus mobiles. On commence salarié, puis on crée une entreprise. On exerce quelques années en libéral, puis on reprend une activité salariée. On cumule plusieurs activités. On change de métier. On crée, on développe, on transmet.

Cette mobilité est particulièrement visible dans les professions libérales : selon l'UNAPL, 24 % des jeunes sortis de formation depuis un à quatre ans et travaillant à leur compte exercent en profession libérale.

Le parcours professionnel est devenu mobile alors que nos réflexes de protection restent souvent attachés à un statut. Or la vie, elle, ne connaît pas ces catégories. Une maladie ne demande pas si l'on est salarié ou indépendant. Un accident ne regarde pas notre régime professionnel. Un enfant ne naît pas dans une catégorie administrative.

Nous devons donc progressivement passer d'une logique de protection par statut à une logique de protection par parcours de vie. Il ne s'agit pas d'uniformiser les situations. Un salarié et un indépendant n'ont ni les mêmes contraintes ni les mêmes besoins. Il s'agit de mieux regarder la réalité.

Culture de l'anticipation

Aujourd'hui, l'entrepreneur doit souvent assembler lui-même les pièces de sa protection : santé, prévoyance, retraite, épargne, protection de sa famille, transmission de son activité. Chaque sujet possède ses règles et ses interlocuteurs. Mais dans la vraie vie, ces risques sont liés.

Une maladie peut provoquer un arrêt de travail. L'arrêt peut entraîner une baisse de revenus. Cette baisse peut fragiliser l'entreprise. Et une interruption de carrière peut avoir des conséquences plusieurs années plus tard sur la retraite. Le risque ne s'arrête jamais à la frontière administrative du dispositif qui est censé le couvrir.

Prendre des risques fait partie de l'entrepreneuriat. Mais celui qui prend un risque économique ne devrait pas être laissé seul face au risque social, familial et patrimonial.

Nous devons donc développer une véritable culture de l'anticipation. Pas nécessairement en ajoutant de nouveaux dispositifs, mais en permettant à chacun de mieux comprendre les risques auxquels son parcours l'expose et de construire une protection cohérente dans le temps. Protéger les indépendants, c'est aussi protéger notre économie. Cette question dépasse le seul intérêt des entrepreneurs.

Les professions libérales représentent 11 % de la valeur ajoutée nationale, selon l'UNAPL. Elles sont présentes dans les territoires et au cœur de la vie quotidienne des Français. Lorsqu'un professionnel cesse brutalement son activité, les conséquences peuvent dépasser son propre foyer : salariés, clients, patients, fournisseurs et parfois tout un bassin de vie peuvent être concernés.

Résilience économique

Nous avons beaucoup réfléchi à la manière d'encourager les Français à entreprendre. Nous devons maintenant nous poser une autre question : comment leur permettre d'entreprendre sans que chaque accident de la vie puisse devenir un accident économique ? Prendre des risques fait partie de l'entrepreneuriat. Mais celui qui prend un risque économique ne devrait pas être laissé seul face au risque social, familial et patrimonial.

La prochaine étape de notre protection sociale ne devrait donc pas seulement commencer par une question :

« *Quel est votre statut ?* » Elle devrait aussi commencer par celle-ci : « *Où en êtes-vous dans votre parcours, et de quoi avez-vous besoin pour continuer à avancer ?* » Nous avons modernisé le travail. Il est temps de moderniser la façon dont nous protégeons ceux qui travaillent.

*Les chiffres mentionnés dans la tribune sont issus des publications de l' **Union nationale des professions libérales (UNAPL)** .

Le poids des professions libérales

1,7 million d'entreprises libérales en France.

3 millions d'actifs dans les professions libérales.

Olivier Sanson, directeur général d'AMPLI Mutuelle